

Quand rien ne va plus La médiation peut

Faire appel à un médiateur familial pour résoudre un conflit avec un proche est de plus en plus répandu. N'hésitez pas à y recourir !

Quand je me suis séparée de mon compagnon, je lui ai suggéré que nous allions voir un médiateur familial, raconte Virginie, 37 ans, maman de deux garçons. À l'époque, nous nous disputions tellement qu'il me semblait que nous n'arriverions jamais à nous mettre d'accord sur la garde des enfants. Mais je ne voulais pas faire appel à un avocat car je savais que ce serait long et cher. Avec la médiation, nous avons réglé cela en cinq séances et sans dispute ! »

En cas de divorce, mais aussi de disputes répétées entre parents et enfants, de querelles d'héritage, la médiation familiale peut permettre de trouver une issue satisfaisante pour tout le monde.

Juliette Sabatier

Quels sujets peut-on aborder en médiation ?

- **Tout ce qui touche à la séparation avec un conjoint** : partage des meubles, garde des enfants...
- **Les relations conflictuelles entre parents et enfants** : tensions avec le beau-père ou la belle-mère, refus des parents d'acheter un scooter, désaccord sur le choix de l'orientation scolaire, fréquentations que les parents considèrent comme mauvaises...
- **Les querelles entre parents et grands-parents au sujet des petits-enfants** : à quelle fréquence une grand-mère peut-elle voir son petit-fils ?

Où les rencontres peuvent-elles se dérouler ?

- **Les conflits d'héritage** (en dehors des points strictement juridiques pour lesquels il faut consulter un avocat ou un notaire) : dispute pour des affaires qui n'ont qu'une valeur sentimentale, héritage bloqué parce que l'un des enfants fait opposition au partage...
- **L'impossibilité d'aborder un secret de famille** : mère et fille ne se parlant plus car la mère refuse de révéler l'identité de son père, par exemple.



avec vos proches

VOUS SORTIR D'AFFAIRE



Depuis vingt-cinq ans, la médiation familiale a permis à de nombreux couples de se séparer au mieux, sans disputes incessantes et en évitant de nourrir des rancœurs tenaces à l'encontre de l'ex.

En complément d'une psychothérapie

→ « Récemment, j'ai été sollicitée par le psychothérapeute d'une jeune fille qui faisait des tentatives de suicide à répétition, raconte Danielle Gauthier. Ils pensaient qu'il y avait un problème dans la famille : j'ai donc invité la mère, la grand-mère et l'arrière-grand-mère de la jeune fille à venir parler ensemble. En trois séances, la lumière a été faite sur un secret de famille qui pesait. Cette discussion n'aurait pas été possible auparavant dans la famille ni chez le psy, car dans une psychothérapie classique, le praticien ne propose jamais aux proches de venir parler. De plus, les gens peuvent être réticents à l'idée d'aller chez un psy tandis qu'un médiateur familial fait moins peur. »

Pour retrouver un dialogue apaisé

« Lorsque mon conjoint et moi nous sommes séparés, nous étions d'accord pour garder nos enfants en résidence alternée, mais nous n'arrivions pas à en fixer les modalités car nous nous disputions tout le temps, raconte Sophie, 40 ans, enseignante et maman d'une fille de 3 ans et d'un garçon de 6 ans. Je lui ai donc proposé que nous allions en médiation. La première séance s'est mal passée : mon ex, qui est très autoritaire, a parlé sans cesse, m'a reproché notre séparation tout en disant vouloir recommencer la vie de couple... Autant de choses qui faisaient précisément ce que nous n'arrivions plus à nous parler. Tout de suite, la médiatrice lui a dit que, pour avoir un dialogue constructif, aucun de nous ne devait monopoliser la parole. Elle a également précisé que nous ne devions évoquer que la garde des enfants (et non parler de notre vie de couple et de ce qui avait conduit à notre séparation) puisque c'était la raison qui nous amenait devant elle. Grâce à ces règles, mon ex et moi

avons peu à peu réussi à dialoguer calmement et à nous mettre d'accord sur la garde de nos enfants. »

Quand un conflit avec un ex, un parent, un frère, un enfant n'en finit pas et que toute tentative de discussion vire immédiatement à la dispute, les médiateurs familiaux peuvent, en établissant des règles bien précises de parole et d'écoute, aider à retrouver un dialogue apaisé : « Il faut d'abord que les personnes qui sont en conflit acceptent les règles

que nous leur imposons, prévient Danielle Gauthier, médiatrice familiale. Nous leur demandons de ne pas se couper la parole et de s'écouter sans se montrer méprisant ou agacé (en levant les yeux, par exemple, ou en soupirant sans cesse) : c'est indispensable pour restaurer un vrai dialogue. Certaines personnes montrent des réticences lors de la première séance car elles craignent que le médiateur prenne parti pour l'un ou l'autre ou tente d'imposer une solution à leurs

Un médiateur peut aider parents et ados à retrouver un dialogue de qualité quand toute discussion tourne aussitôt à la dispute.



dépend. Je commence donc souvent par expliquer que je ne décide rien car je ne suis pas juge, que nos entretiens sont confidentiels et que chacun est libre de partir quand il le souhaite. Parfois, l'un des deux me dit : "Je voudrais que vous lui fassiez comprendre...", mais j'explique tout de suite que ce n'est pas mon rôle ! C'est à eux de trouver leur compromis ! »

Oser dire ce que l'on a sur le cœur

« J'ai longtemps caché à mes parents que j'étais homosexuelle, car je craignais leur réaction, raconte Alexandra, 20 ans, étudiante. Nos relations étaient de plus en plus tendues : ils critiquaient mes amies, ma façon de m'habiller, je répondais



en les insultant... Si bien que mon père voulait me mettre dehors. Sur le conseil d'une association de soutien aux homos, j'ai pris rendez-vous dans un centre de médiation. Devant la médiatrice, j'ai pu révéler mon homosexualité car je savais que mon père n'oserait pas s'énerver devant elle. Ensuite, elle nous a posé des ques-

tions pour nous faire parler de nos relations au quotidien. Nous avons évoqué les critiques de mes parents, mon insolence... Après deux séances, nous nous sommes engagés à nous parler poliment et nos relations se sont apaisées. »

« **Quand les gens semblent en être arrivés à un point de non-**

La médiation peut permettre aux grands-parents de voir leurs petits-enfants sans pour autant faire subir un procès à leurs propres enfants.

retour, s'énervent, s'insultent, je leur demande de ne plus se parler directement, mais de ne s'adresser qu'à moi, explique Marianne Souquet, médiatrice. Ils peuvent alors parler sans être interrompus ou contredits, ce qui leur permet de dire des choses qu'ils n'osaient pas formuler ("Je suis homosexuel" ; "Je n'ai pas confiance en mon ex pour s'occuper des enfants"). Une des phrases qui suit alors souvent cette "révélation" est : "Mais pourquoi tu ne me l'as jamais dit." C'est généralement le signe que les personnes peuvent recommencer à se parler directement car elles ont vraiment compris qu'il y avait un malaise. Je les aide alors à avancer dans leur discussion en leur posant des questions : "Qu'est-ce qui vous gêne chez votre ex-mari pour que vous ne lui fassiez pas confiance vis-à-vis des enfants ?" Et chaque fois que l'un dit quelque chose, j'invite l'autre à donner son avis sur ce qu'il vient d'entendre. Ainsi, le dialogue se renoue et les solutions à des conflits peuvent être trouvées. »

Qui sont les médiateurs familiaux ?

- Le diplôme de médiateur familial nécessite une formation d'environ 600 heures (suivies de stages).
- Il est accessible aux personnes ayant déjà un diplôme en psychologie, en droit ou dans les secteurs du social et de la santé : assistante sociale, éducatrice spécialisée, puéricultrice...
- L'obtention du diplôme n'est pas obligatoire, donc pour être sûr de ne pas tomber sur un charlatan, il faut questionner le médiateur : « Quelle est votre formation ? » – mieux vaut qu'il soit titulaire du diplôme d'État – ; « Comment pratiquez-vous ? » – il doit vous parler des entretiens confidentiels...

Photo: Burger/Phanie - Thinkstock/Getty, Tara Images, AlPhoto/Anic Creative/Photoamag, Antoine Oudot

Une démarche jamais vaine...

« **Il y a deux ans, ma mère m'a menacée de me faire un procès** pour obtenir un droit de visite sur mes enfants, raconte Karen, 44 ans, aide-soignante. J'ai immédiatement pris rendez-vous chez une médiatrice familiale car je ne voulais pas aller en justice. Après trois séances, nous avons trouvé un compromis : elle peut venir le voir chez moi, un week-end par mois. Nous n'avons signé aucun papier, mais on a évité un procès. »

« Le but d'une médiation n'est pas forcément d'arriver à un accord écrit, précise Françoise Thieullent, avocate et médiatrice. Si des personnes qui ne se parlaient plus depuis des années réussissent à s'adresser la parole, si les tensions sont apaisées, alors la médiation a été utile ! De plus, je constate que les décisions prises en médiation sont généralement plus durables que celles imposées par un juge : sans doute parce que les gens ont trouvé ensemble leur solution. Dans les cas de séparation, les parents passés par une médiation reviennent moins

au tribunal pour changer les modalités de garde des enfants. Et même quand ils n'arrivent pas à un compromis, ils acceptent généralement mieux les décisions d'un juge, car ils ont conscience qu'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord. »

« **Deux ans après ma séparation,** j'ai voulu que mon ex et moi refassions une médiation car nous nous disputions lorsque nous amenions les enfants chez l'un ou l'autre, reprend Sophie. Mais mon ex a passé son temps à s'énerver, à quitter la salle en claquant la porte, donc la médiatrice a arrêté. »

« Un médiateur peut mettre un terme aux séances s'il considère qu'il n'y a pas de progrès, précise Danielle Gauthier. Quand l'un des deux refuse de parler ou campe sur sa position ! De même, j'interromps la médiation s'il y a de la violence entre participants (si l'un insulte l'autre en permanence, si une femme dit subir des coups de son conjoint), car on ne peut pas discuter à égalité quand on a peur de l'autre. Je fais alors un signalement. »

Comment se déroule une médiation familiale ?

- Les personnes en conflit sont assises face à face.
 - Avant la première séance, le médiateur peut recevoir chaque personne séparément afin que chacun donne son point de vue sur la situation.
 - Lors de la première séance ensemble, le médiateur expose les règles des entretiens : écouter l'autre sans couper la parole, parler sans agresser l'autre (ni insultes ni dénigrements)...
 - Puis il invite les personnes à revenir sur les raisons du conflit : le couple se sépare parce que l'un a trompé l'autre, deux sœurs se déchirent pour l'héritage...
 - Les points de discorde sont parfois notés sur un tableau : le partage de biens, les nouvelles règles de vie commune entre un enfant majeur et ses parents...
- Le fait de voir cela écrit permet de réaliser que l'on n'est pas en désaccord sur tout, comme on le croyait.
- Chacun formule ce qu'il souhaite et refuse : qui fait les lessives des enfants après un week-end chez leur père ? À qui va revenir tel collier de famille lors d'héritages conflictuels ? Cela pour trouver un compromis.
 - Une médiation dure en général une à huit séances.
 - Elle a lieu dans le cabinet d'un médiateur qui pratique en libéral ou au sein d'une structure.
- Renseignements auprès de votre CAF, votre mairie, l'annuaire ou www.apmf.fr et www.fenamef.asso.fr.
- Les prix sont proportionnels aux revenus de chacun : de quelques euros à quelques dizaines d'euros.
 - En libéral : de 30 à 60 euros, voire plus, par personne et par séance.